

Libérez Adlène Hicheur !



**LES COULISSES
DE LA PAILLASSE**

Marco Zito

*Physicien des particules
Commissariat à l'énergie atomique
et aux énergies alternatives*

(PHOTO: DR)

Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur, physicien français, postdoctorant en physique des particules à Lausanne, était arrêté et mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». A l'époque, l'affaire avait fait grand bruit dans la presse avec des titres à sensation du style : « Les projets fous de l'islamiste du CERN ». Deux ans plus tard, M. Hicheur est dans une cellule à Fresnes, oublié des médias, de

la justice et un peu aussi de la communauté des chercheurs. Il a 34 ans et souffre d'une hernie discale qui l'oblige à marcher avec une canne. Que lui reproche-t-on ?

Selon des articles publiés à l'époque, qui s'appuient sur des « *sources de haut niveau* », il aurait été en contact avec des membres d'Aqmi pour préparer des attentats contre une caserne à Annecy et une raffinerie de Total. M. Hicheur réfute ces allégations. Il reconnaît simplement avoir fréquenté des forums Internet et y avoir discuté des conflits en cours, y compris en Irak et en Afghanistan. Ces débats touchaient beaucoup de sujets, y compris celui du terrorisme, mais il nie avoir été impliqué dans une préparation d'attentat. Depuis son arrestation, ses demandes de mise en liberté sont rejetées et aucun procès n'a été ouvert. « *Nous pensons que les services de renseignements savent qu'ils n'ont rien contre Adlène* », affirme son frère Halim, postdoc en neurosciences.

Cette détention provisoire depuis deux ans est certes légale au sens strict du terme. Toutefois, nous sommes nombreux à penser qu'une détention aussi longue, sans preuve ni procès, est une violation des droits de l'homme. Pour cette raison, un comité de soutien s'est formé, sous l'impulsion de Jean-Pierre Lees, directeur adjoint du laboratoire LAPP d'Annecy et ex-responsable du groupe où M. Hicheur a effectué sa thèse. Le comité compte un grand nombre de chercheurs, dont Jack Steinberger (Prix

Nobel de physique 1988 pour la découverte du neutrino muonique). Selon M. Lees, les forums qu'Adlène a visités pourraient avoir été fréquentés par des terroristes, mais il n'a jamais proposé d'aide ou de soutien aux personnes avec qui il a discuté. « *Le juge sait très bien qu'il n'a rien fait de sérieux* », dit M. Lees. Il croit plutôt qu'Adlène a été visé parce qu'il était un musulman avec une formation supérieure et qu'il travaillait dans le domaine de la physique nucléaire. « *Cette affaire est utilisée pour démontrer que même les musulmans les plus intégrés ne le sont pas vraiment.* »

J'ai croisé Adlène lors d'une expérience (Babar) menée au laboratoire SLAC de Stanford (Californie). J'ai le souvenir d'un jeune homme sérieux, compétent et discret. L'idée que sa carrière et sa vie soient brisées m'indigne. En effet, il pourrait rester en détention encore sept mois.

L'éditorial du 12 octobre de *Nature*, qui est loin d'être un brûlot subversif, fustige l'indifférence des chercheurs. « *Hicheur a reçu le soutien de ses plus proches collègues, mais le CERN, où il travaillait, a tout fait pour prendre ses distances. La plupart des sociétés savantes en France et en Europe semblent se désintéresser de son cas.* »

Il y a dans l'histoire de ce pays des combats civiques qui forcent l'admiration : le Voltaire de l'affaire Calas, le *J'accuse* de Zola, entre autres. Il est temps de s'en inspirer, de demander la libération et un procès juste et équitable pour Adlène Hicheur. ■